



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/21584  
22 août 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 22 AOUT 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ETHIOPIE AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre datée du 22 août 1990 que vous adresse le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire d'Ethiopie, S. E. le camarade Tesfaye Dinka, en réponse à votre note SCPC/7/90(1) du 8 août 1990.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Tesfaye TADESSE

ANNEXE

Lettre datée du 22 août 1990, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre éthiopien des affaires étrangères

Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire d'Ethiopie présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à la note du 8 août 1990 dans laquelle le Secrétaire général demande des informations concernant les mesures prises par le Gouvernement de la République démocratique populaire d'Ethiopie en application des dispositions de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité en date du 6 août 1990, a l'honneur de lui faire savoir ce qui suit.

Le Ministre tient à assurer le Secrétaire général que le Gouvernement de la République démocratique populaire d'Ethiopie est pleinement conscient des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne l'application de ladite résolution. Le Conseil des ministres de la République démocratique populaire d'Ethiopie a donc adressé des instructions ayant force obligatoire aux ministères, organismes et autres institutions concernés de la République, afin qu'ils appliquent intégralement et scrupuleusement les dispositions de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité, en date du 6 août 1990.

En outre, le Conseil des ministres de la République démocratique populaire d'Ethiopie a mis en place un dispositif de contrôle de l'application de ladite résolution.

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Tesfaye DINKA

-----